

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00028

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET «HANDINAUTIQUE» DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Inarid ARNAUD. Mme Christiane BARAILLER. M. Denis BARRIOL. Jean-Luc BASSON. Mme Francoise BERGER. M. Eric BERLIVET. Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. M. Marc CHASSAUBENE, Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. François DRIOL. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI. M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Marc M. Christian M. TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240124-D202400028I0

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,

- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
- M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

- M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
- M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET «HANDINAUTIQUE» DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA LOIRE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands évènements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands évènements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'évènements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces évènements.

Au-delà de la perspective des évènements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux évènements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le Comité Départemental Handisport de la Loire a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « Handinautique » qui consistera à organiser :

- une <u>journée d'initiation et sensibilisation aux activités nautiques adaptées</u> avec pour objectif de montrer que ces activités peuvent être accessibles ;
- une captation vidéo de la journée afin de réaliser un <u>reportage de promotion de ces</u> <u>activités adaptées</u> qui sera largement diffusé dans les établissements médicaux sociaux;
- une <u>formation</u> des bénévoles et des éducateurs des structures spécialisées aux bons gestes pour encadrer et accompagner les personnes en situation de handicap dans la pratique de ces activités aquatiques.

Cette journée s'adresse à tout public en situation de handicap physique ou sensoriel mais aussi à toute personne valide curieuse de découvrir ces activités adaptées au handicap et environ 120 participants sont attendus.

Le projet sera élaboré en partenariat avec les experts de chaque discipline (conseillers techniques des comités départementaux et salariés des clubs nautiques de Saint-Etienne et de Saint-Just-Saint-Rambert) et avec l'ambition d'aboutir à l'implantation de ces pratiques adaptées dans les clubs locaux.

Cet événement aura lieu le 22 mai 2024 à Saint-Victor-sur-Loire.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que cette dernière remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- la sensibilisation à la pratique sportive et l'inclusion de publics dits « éloignés » et « empêchés » ;
- l'intégration de la pratique sportive dans une optique de santé et de bien-être ;
- la découverte de l'activité sportive et plus spécifiquement des disciplines olympiques et paralympiques ;
- la découverte et le développement de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap ;
- l'émancipation par le sport ;
- la lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- l'insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité ;
- une découverte mixte et intergénérationnelle.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 3 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une lisibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

Le Comité Départemental Handisport de la Loire a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une participation financière de 3 000 € au Comité Départemental Handisport de la Loire pour le projet « Handinautique » et approuve la convention correspondante ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget principal en</u> SPOR/65748/SUBSP.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 3ème Vice-Présidente La Première Vice-Président,

Sylvie FAYOLLE